

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FLEXIBLE ANNUEL
(ex PATRIMOINE FLEXIBLE)
Code ISIN Part F: FR0010970251
Cet OPCVM est géré par GASPAL GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Cet OPCVM de classification « obligations et autres titres de créance libellés en Euro » a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'Ester capitalisé + 1%, sur la durée de placement recommandée, par le biais d'un portefeuille diversifié, répondant positivement à des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) selon une approche Best-in-class (sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité), bénéficiant d'une gestion active et discrétionnaire. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances.

La stratégie de l'OPCVM s'appuie sur les prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion, ainsi que sur les analyses et recommandations des institutions financières de la place. En fonction des perspectives perçues par le gérant, le portefeuille sera exposé, directement ou accessoirement via la détention de parts ou d'actions d'OPC, en actions, obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire, essentiellement de l'OCDE et de l'Union Européenne.

Le processus de sélection ESG de titres s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les entreprises de l'univers d'investissement du Fonds composé principalement des émetteurs européens ayant à minima 50 millions d'euros de dette obligataire en circulation. La construction du portefeuille aboutit ainsi à une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

L'exposition à chacune de ces catégories pourra varier selon l'appréciation de la société de gestion dans le cadre des limites suivantes :

- De 0% à 100% en instruments de taux, essentiellement d'émetteurs de l'OCDE et de l'Union Européenne, de toutes notations ou non notés dont 30% maximum en obligations convertibles.
La part exposée en obligations spéculatives, non notées ou notées par aucune des 3 principales agences en catégorie Investment Grade ou de notation jugée Speculative Grade par la société de gestion sera limitée à 61% maximum de l'actif.
La part investie en direct en obligations spéculatives, non notées ou notées par aucune des 3 principales agences en catégorie Investment Grade ou de notation jugée Speculative Grade par la société de gestion sera limitée à 51% maximum de l'actif.
- 10% maximum en titres (actions et/ou produits de taux) de pays émergents hors OCDE et hors Union Européenne
- La fourchette de sensibilité sera comprise entre -1 et +5.
- De 0% à +10% en actions internationales, essentiellement de l'OCDE et de l'Union Européenne, petites, moyennes (maximum 1 milliard d'euros de capitalisation) et grandes capitalisations et de tous secteurs économiques (y compris en actions immobilières et foncières et celles liées aux matières premières),
- 10% maximum au risque de change sur des devises hors euro.

L'OPCVM peut détenir :

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM ou FIA français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, fonds d'investissement à vocation générale ouverts à une clientèle non professionnelle ou de FIA répondant aux critères d'éligibilité de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.
- Dans la limite de 5% en parts ou titres émis par des Fonds Communs de Titrisation (FCT).

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, et/ou des titres intégrant des dérivés simples en vue de couvrir le portefeuille contre les risques de taux, d'actions et/ou de change ou de l'exposer aux risques de taux et/ou actions, sans rechercher de surexposition dans la limite d'un risque global d'une fois l'actif. Les dérivés sur devises sont utilisés uniquement à titre de couverture du risque de change. Il peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation du résultat : Capitalisation et/ou distribution des revenus.

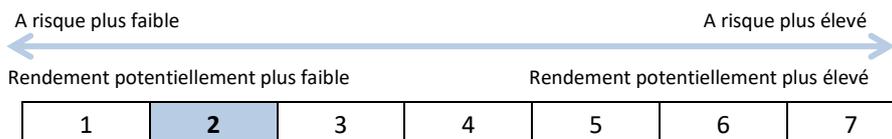
Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres sont centralisés chaque jour à 11 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Profil de risque et de rendement



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 2 » de risque de l'OPCVM ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition en instruments de taux plus forte ayant entraîné une volatilité tempérée et donc des variations moyennes de la valeur liquidative qui induisent un profil de risque et de rendement relativement tempéré.

L'OPCVM est soumis à un risque de perte en capital.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. En outre, l'exposition en titres spéculatifs « high yield » peut induire un risque de défaillance des émetteurs.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant

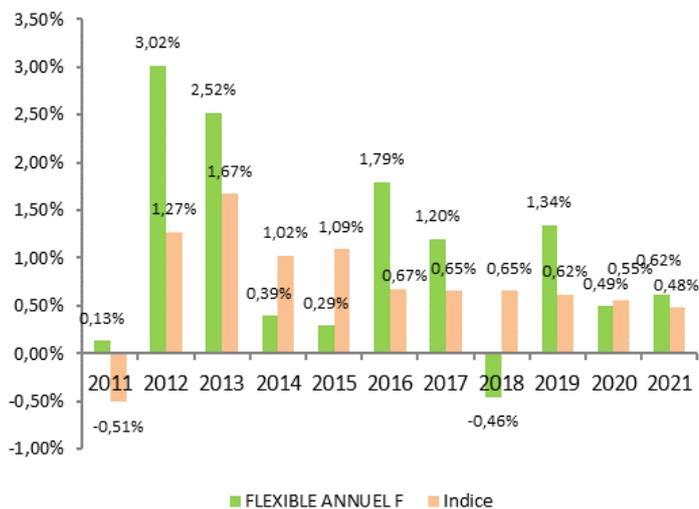
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.48%*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	25% TTC de la performance au-delà de la performance de l'Ester capitalisé augmentée de 108.50 points de base. 0.00%

*Ce chiffre se fonde sur l'exercice clos en juin 2022 (25% TTC de la performance au-delà de la performance de l'éonia capitalisé augmentée de 100 points de base), ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.gaspalgestion.com.

Performances passées



AVERTISSEMENT

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPVCM. La performance de l'indice est calculée en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'ESTER.

DATE DE CREATION DE L'OPVM : 29/12/2010.

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances antérieures à la mutation importante de l'objectif et de la stratégie d'investissement en juillet 2012. A partir du 01/07/2021 l'indice devient l'ester.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : GASPAL GESTION, 7 Boulevard de la Madeleine, 75001 PARIS.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.gaspalgestion.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de GASPAL GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.gaspalgestion.com, ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société GASPAL GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/10/2022.

PROSPECTUS

OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE 2009/65/CE

I. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES :

FORME DE L'O.P.C.V.M. :

Dénomination :

FLEXIBLE ANNUEL

Forme juridique et état membre dans lequel l'O.P.C.V.M. a été constitué :

Fonds Commun de Placement de droit français.

Date de création et durée d'existence prévue :

Le F.C.P. a été constitué le 29/12/2010 pour une durée de 99 ans.

Synthèse de l'offre de gestion :

Type de Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieurs et de rachats
Part F	FR0010970251	Capitalisation et /ou distribution	Euro	150 euros	1000 Parts	1 millième de parts

Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.Gaspal Gestion

7 Boulevard de la Madeleine,
75001 PARIS.

Tél : 01 42 68 19 94

Des explications complémentaires sur ces documents peuvent être obtenues auprès du commercialisateur :